

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° BC-2023-089

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20231212-BC\_2023\_089-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le douze décembre à dix-sept heures

Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 6 décembre 2023

**Nombre de membres :**

En exercice	16
Présents	14
Votes	14

**PRESENTS :**

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

**ABSENTS / EXCUSES :**

Pascal OUTREBON, Françoise TRIBOLLET

**SECRETARE DE SEANCE :** Isabelle BROUILLET

**Rapporteur :** Madame Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Vice-Présidente déléguée à la Culture

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1<sup>er</sup> juin 2021 et notamment sa compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023 donnant délégation au Bureau Communautaire pour approuver la constitution des dossiers de demandes de subvention et solliciter les différents organismes partenaires,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du 5 décembre 2023,

**CULTURE**

\*\*\*\*\*

**Demande de  
subvention pour  
l'achat d'un véhicule  
utilitaire pour le  
réseau des  
bibliothèques**

Inauguré en septembre 2015, le réseau des bibliothèques du Pays Mornantais a contribué à diversifier l'offre de service de Lecture Publique à la population. Il permet aux usagers d'emprunter, rendre et réserver des documents depuis n'importe quelle bibliothèque du réseau. Afin d'acheminer les documents d'une bibliothèque à une autre, un service de navette a été mis en place.

Avec près de 4 800 inscrits actifs et 200 000 prêts en 2022, le réseau est monté en puissance et l'activité des bibliothèques s'en trouve dynamisée. En 2016, on comptait 14 000 documents ayant transité en navette contre près de 30 000 aujourd'hui.

Les prêts étant en constante augmentation, le véhicule actuel ne répond plus aux besoins du réseau des bibliothèques. L'acquisition d'un véhicule utilitaire avec une plus grande capacité et adapté au transport des documents semble nécessaire et ce pour plusieurs raisons :

- Le véhicule, vieillissant, n'est pas aménagé pour un usage de transport et non conforme aux normes de sécurité (pas de mise à distance de l'agent avec le chargement par le biais d'une grille),
- Les volumes de documents transportés en navettes étant en augmentation, la capacité du véhicule n'est plus suffisante. La capacité de charge du véhicule arrive régulièrement à saturation.

Il est donc nécessaire d'acheter un véhicule utilitaire avec une plus grande capacité et adapté au transport des documents. Ce véhicule, électrique, contribuera à faire évoluer le parc automobile de la Copamo, ceci en s'inscrivant dans une démarche plus respectueuse de l'environnement.



Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20231212-BC\_2023\_089-DE



Le montant total de l'opération pour l'achat d'un véhicule dédié à la navette est estimé à : 33 112,63 € HT.

### Plan de financement prévisionnel de l'achat d'un véhicule dédié à la navette

Dépenses HT		Recettes HT	
Acquisition véhicule	33 112,63 €	Subvention DGD	13 245,05 €
		Bonus écologique	4 000,00 €
		Autofinancement	15 867,58 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>33 112,63 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>33 112,63 €</b>

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

#### Certifié exécutoire

Transmis en  
Préfecture le 15/12/23  
Notifié ou publié  
le 15/12/23  
Le Président

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication*

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour l'achat d'un véhicule dédié à la navette du réseau des bibliothèques,

**AUTORISE** Monsieur Le Président à solliciter le soutien de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) ainsi que le soutien financier éventuel de tout autre organisme ou collectivité susceptible de participer,

**AUTORISE** Monsieur Le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 15 DECEMBRE 2023  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,  
**Renaud PFEFFER**